

15 juin 2006

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

ESKER

(Eurolist)

- 1 - Par courrier du 13 juin 2006, reçu le 14 juin, la société par actions simplifiée Odyssée Venture (12, boulevard de la Madeleine - 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 juin 2006, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société ESKER et détenir pour le compte desdits fonds, 431 719 actions ESKER représentant autant de droits de vote, soit 10,12% du capital et 10,17% des droits de vote de cette société¹.
- 2 - Par courrier du 14 juin 2006, reçu le jour même, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

"En complément à la présente déclaration de franchissement de seuil, nous déclarons pour les douze mois à venir :

 - agir seuls,
 - poursuivre notre politique d'achat ou de vente de titres de la société en fonction de l'évolution du marché,
 - ne pas avoir l'intention d'acquérir le contrôle de la société,
 - ne pas avoir l'intention de demander la nomination d'un représentant au conseil d'administration de la société,
 - soutenir toutes démarches aux fins de maximiser la valeur de la société."

¹ Sur la base d'un capital composé de 4 265 915 actions représentant 4 243 283 droits de vote.